



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
ST JEAN TROLIMON

Séance du 27 AOÛT 2026

Le jeudi vingt sept août de l'an deux mille vingt-six, à vingt heure, le conseil municipal de la commune de Saint-Jean Trolimon, légalement convoqué le 21 août deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M.LE BLEIS Didier.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Présents : Didier LE BLEIS – Karine COIC – VINOLO Jean-Jacques – Gwénaëlle GOASCOZ - Caroline CONSTANT – Riwal LE PAPE– Baptiste TANGUY - Karen TREBERN – Delphine LE BERRE - Cédric LE BLEIS – Jean-Edern AUBREE – Florence GUIZIOU – Joël COTTINIER

Absents avec procuration :

Jean-Yves LE BERRE – procuration donnée à Karine COÏC

Amaury DE SURVILLE PAPE – procuration donnée à Riwal LE PAPE

Karine COÏC a été nommée secrétaire de séance.

2026-35 CESSIONS PARCELLES

Dans un courrier à Mr le Maire,

-Mr BRUNET.J-B et Mme GAULTIER.B, déclarent vouloir acquérir la parcelle de 350m2 ,

cadastrée n° 238 AB située 2 rue du Cap Sizun dont la commune est propriétaire.

Le courrier stipule également que les frais liés à cette acquisition seront pris en charge par les demandeurs .

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté à 14 voix contre et une abstention :

-Le refus de vente de la parcelle 238 AB

- Mme & Mr Jakob REEN, déclarent vouloir acquérir la parcelle,

cadastrée ZE 42952 de 2780 m² situé à KERVELTRÉ dont la commune est propriétaire.

Ils souhaitent soumettre une proposition d'achat de 1500€ pour cette parcelle.

Mr le MAIRE propose la vente de la parcelle ZE 42952 à 1€ le m²

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont voté à 8 voix pour, 3 voix contre et

4 abstentions :

- 1) La prise en charge des frais d'actes notariés par l'acquéreur,
- 2) L'autorisation pour le maire de signer les documents qui découlent de cette décision.

Pour extrait conforme au registre,

Le maire,

Didier LE BLEIS

